

HAMLETS ACT

**CONSOLIDATION OF HAMLET OF  
RANKIN INLET CONTINUATION  
ORDER**

R.R.N.W.T. 1990,c.H-29

**AS AMENDED BY**

R-008-95

This consolidation is not an official statement of the law. It is an office consolidation prepared for convenience of reference only. The authoritative text of regulations can be ascertained from the *Revised Regulations of the Northwest Territories, 1990* and the monthly publication of Part II of the *Northwest Territories Gazette* (for regulations made before April 1, 1999) and Part II of the *Nunavut Gazette* (for regulations made on or after April 1, 1999).

LOI SUR LES HAMEAUX

**CODIFICATION ADMINISTRATIVE  
DE**

**L'ARRÊTÉ PORTANT  
PROROGATION DU HAMEAU DE  
RANKIN INLET**

R.R.T.N.-O. 1990, ch. H-29

**MODIFIÉ PAR**

R-008-95

La présente codification administrative ne constitue pas le texte officiel de la loi; elle n'est établie qu'à titre documentaire. Seuls les règlements contenus dans les *Règlements révisés des Territoires du Nord-Ouest (1990)* et dans les parutions mensuelles de la Partie II de la *Gazette des Territoires du Nord-Ouest* (dans le cas des règlements pris avant le 1<sup>er</sup> avril 1999) et de la Partie II de la *Gazette du Nunavut* (dans le cas des règlements pris depuis le 1<sup>er</sup> avril 1999) ont force de loi.



HAMLETS ACT

**HAMLET OF RANKIN INLET  
CONTINUATION ORDER**

**1.** The Hamlet of Rankin Inlet, consisting of that portion of the Northwest Territories described in the Schedule, is continued.

LOI SUR LES HAMEAUX

**ARRÊTÉ PORTANT PROROGATION  
DU HAMEAU DE RANKIN INLET**

**1.** Le hameau de Rankin Inlet, qui comprend cette partie des Territoires du Nord-Ouest décrite à l'annexe, est prorogé.

## SCHEDULE

(a) All that portion of the Northwest Territories in the vicinity of Rankin Inlet, as shown on the National Topographic Series Maps 55 K/15, Edition 1, 55 K/16, Edition 2 and 55 N/2, Edition 1, produced at a scale of 1:50,000 by the Department of Energy, Mines and Resources, Canada, and being more particularly described as follows:

(b) Commencing at the point of intersection of the ordinary high water mark of Peter Lake and the right bank of an unnamed creek at approximate latitude  $63^{\circ}01'48''$  and approximate longitude  $92^{\circ}45'12''$ ;

(c) thence in a southeasterly direction in a straight line to the point of intersection of the left bank of an unnamed creek and the ordinary high water mark of an unnamed lake at approximate latitude  $63^{\circ}01'18''$  and approximate longitude  $92^{\circ}44'35''$ ;

(d) thence in a northerly, easterly and southerly direction following the sinuosities of the ordinary high water mark of the said unnamed lake to its point of intersection with the right bank of an unnamed creek at approximate latitude  $62^{\circ}59'55''$  and approximate longitude  $92^{\circ}34'45''$ ;

(e) thence in an easterly direction in a straight line to the point of intersection of the right bank of an unnamed creek and the left bank of the Meliadine River at approximate latitude  $62^{\circ}59'50''$  and approximate longitude  $92^{\circ}28'15''$ ;

(f) thence in a southeasterly direction following the sinuosities of the left bank of the Meliadine River to its point of intersection with the right bank of an unnamed creek at approximate latitude  $62^{\circ}56'10''$  and approximate longitude  $92^{\circ}14'20''$ ;

(g) thence in an easterly direction in a straight line to the point of intersection of the left bank of an unnamed creek and the ordinary high water mark of an unnamed lake at approximate latitude  $62^{\circ}56'15''$  and approximate longitude  $92^{\circ}12'35''$ ;

(h) thence in an easterly and southerly direction following the sinuosities of the ordinary high water mark of the said unnamed lake to its point of intersection with the northerly bank of an unnamed creek at approximate latitude  $62^{\circ}55'55''$  and

## ANNEXE

a) Toute cette partie des Territoires du Nord-Ouest située à proximité de Rankin Inlet, telle qu'elle est indiquée sur les cartes du Système national de référence topographique 55K/15, première édition, 55K/16, deuxième édition et 55N/2, première édition, établies selon une échelle de 1/50 000 par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Canada), et plus particulièrement décrite comme suit :

b) Commençant au point d'intersection de la ligne ordinaire des hautes eaux du lac Peter et de la rive droite d'un ruisseau sans nom à environ  $63^{\circ} 01' 48''$  de latitude N. et à environ  $92^{\circ} 45' 12''$  de longitude O.;

c) de là, vers le sud-est en ligne droite jusqu'au point d'intersection de la rive gauche d'un ruisseau sans nom et de la ligne ordinaire des hautes eaux d'un lac sans nom à environ  $63^{\circ} 01' 18''$  de latitude N. et à environ  $92^{\circ} 44' 35''$  de longitude O.;

d) de là, vers le nord, l'est et le sud en suivant les sinuosités de la ligne ordinaire des hautes eaux dudit lac sans nom jusqu'à son point d'intersection avec la rive droite d'un ruisseau sans nom à environ  $62^{\circ} 59' 55''$  de latitude N. et à environ  $92^{\circ} 34' 45''$  de longitude O.;

e) de là, vers l'est en ligne droite jusqu'au point d'intersection de la rive droite d'un ruisseau sans nom et de la rive gauche de la rivière Meliadine à environ  $62^{\circ} 59' 50''$  de latitude N. et à environ  $92^{\circ} 28' 15''$  de longitude O.;

f) de là, vers le sud-est en suivant les sinuosités de la rive gauche de la rivière Meliadine jusqu'à son point d'intersection avec la rive droite d'un ruisseau sans nom à environ  $62^{\circ} 56' 10''$  de latitude N. et à environ  $92^{\circ} 14' 20''$  de longitude O.;

g) de là, vers l'est en ligne droite jusqu'au point d'intersection de la rive gauche d'un ruisseau sans nom et de la ligne ordinaire des hautes eaux d'un lac sans nom à environ  $62^{\circ} 56' 15''$  de latitude N. et à environ  $92^{\circ} 12' 35''$  de longitude O.;

h) de là, vers l'est et le sud en suivant les sinuosités de la ligne ordinaire des hautes eaux dudit lac sans nom jusqu'à son point d'intersection avec la rive nord d'un ruisseau sans nom à environ  $62^{\circ} 55' 55''$  de latitude N. et à environ  $92^{\circ} 11' 32''$  de longitude O.;

approximate longitude 92°11'32";

(i) thence in an easterly direction following the sinuosities of the northerly bank of the said unnamed creek to its point of intersection with the ordinary high water mark at an unnamed lake at approximate latitude 62°55'55" and approximate longitude 92°11'29";

(j) thence in a northerly, easterly and southerly direction following the sinuosities of the ordinary high water mark of the said unnamed lake to its point of intersection with the northerly bank of an unnamed creek at approximate latitude 62°55'51" and approximate longitude 92°11'19";

(k) thence in an easterly direction following the northerly bank of the said unnamed creek to its point of intersection with the ordinary high water mark of an unnamed lake at approximate latitude 62°55'55" and approximate longitude 92°11'04";

(l) thence in a northerly, easterly, and southerly direction following the sinuosities of the ordinary high water mark of the said unnamed lake to its point of intersection with the right bank of an unnamed creek at approximate latitude 62°55'00" and approximate longitude 92°08'00";

(m) thence in southerly direction in a straight line to the point of intersection of the left bank of an unnamed creek and the ordinary high water mark of an unnamed lake at approximate latitude 62°54'05" and approximate longitude 92°07'45";

(n) thence in an easterly and southerly direction following the sinuosities of the ordinary high water mark of the said unnamed lake to its point of intersection with the left bank of an unnamed creek at approximate latitude 62°53'40" and approximate longitude 92°06'15";

(o) thence in a southerly direction in a straight line to the point of intersection of the ordinary high water mark of an unnamed lake and the right bank of an unnamed creek at approximate latitude 62°53'15" and approximate longitude 92°06'45";

(p) thence in a southerly direction in a straight line to the point of intersection of the ordinary high water mark of an unnamed lake and the left bank of an unnamed creek at approximate latitude 62°52'50" and approximate longitude 92°07'01";

i) de là, vers l'est en suivant les sinuosités de la rive nord dudit ruisseau sans nom jusqu'à son point d'intersection avec la ligne ordinaire des hautes eaux d'un lac sans nom à environ 62° 55' 55" de latitude N. et à environ 92° 11' 29" de longitude O.;

j) de là, vers le nord, l'est et le sud en suivant les sinuosités de la ligne ordinaire des hautes eaux dudit lac sans nom jusqu'à son point d'intersection avec la rive nord d'un ruisseau sans nom à environ 62° 55' 51" de latitude N. et à environ 92° 11' 19" de longitude O.;

k) de là, vers l'est en suivant la rive nord dudit ruisseau sans nom jusqu'à son point d'intersection avec la ligne ordinaire des hautes eaux d'un lac sans nom à environ 62° 55' 55" de latitude N. et à environ 92° 11' 04" de longitude O.;

l) de là, vers le nord, l'est et le sud en suivant les sinuosités de la ligne ordinaire des hautes eaux dudit lac sans nom jusqu'à son point d'intersection avec la rive droite d'un ruisseau sans nom à environ 62° 55' 00" de latitude N. et à environ 92° 08' 00" de longitude O.;

m) de là, vers le sud en ligne droite jusqu'au point d'intersection de la rive gauche d'un ruisseau sans nom et de la ligne ordinaire des hautes eaux d'un lac sans nom à environ 62° 54' 05" de latitude N. et à environ 92° 07' 45" de longitude O.;

n) de là, vers l'est et le sud en suivant les sinuosités de la ligne ordinaire des hautes eaux dudit lac sans nom jusqu'à son point d'intersection avec la rive gauche d'un ruisseau sans nom à environ 62° 53' 40" de latitude N. et à environ 92° 06' 15" de longitude O.;

o) de là, vers le sud en ligne droite jusqu'au point d'intersection de la ligne ordinaire des hautes eaux d'un lac sans nom et de la rive droite d'un ruisseau sans nom à environ 62° 53' 15" de latitude N. et à environ 92° 06' 45" de longitude O.;

p) de là, vers le sud en ligne droite jusqu'au point d'intersection de la ligne ordinaire des hautes eaux d'un lac sans nom et de la rive gauche d'un ruisseau sans nom à environ 62° 52' 50" de latitude N. et à environ 92° 07' 01" de longitude O.;

(q) thence in an easterly, southerly and westerly direction following the sinuosities of the ordinary high water mark of the said unnamed lake to its point of intersection with longitude  $92^{\circ}06'47''$  at approximate latitude  $62^{\circ}52'42''$ ;

(r) thence in a southerly direction in a straight line along the meridian  $92^{\circ}07'00''$  to its point of intersection with the left bank of the Meliadine River at approximate latitude  $62^{\circ}52'15''$ ;

(s) thence in a southeasterly direction following the sinuosities of the left bank of the Meliadine River to its point of intersection with the ordinary high water mark of Hudson Bay at approximate latitude  $62^{\circ}51'42''$  and approximate longitude  $92^{\circ}05'57''$ ;

(t) thence in a northwesterly direction in a straight line to the point of intersection of the right bank of the Meliadine River and the ordinary high water mark of Hudson Bay at approximate latitude  $62^{\circ}51'44''$  and approximate longitude  $92^{\circ}06'00''$ ;

(u) thence in a southeasterly direction in a straight line to a point at latitude  $62^{\circ}51'30''$  and longitude  $92^{\circ}06'30''$ ;

(v) thence in a southeasterly direction in a straight line to a point at latitude  $62^{\circ}50'40''$  and longitude  $92^{\circ}03'00''$ ;

(w) thence in a southeasterly direction in a straight line to a point at latitude  $62^{\circ}48'50''$  and longitude  $92^{\circ}01'30''$ ;

(x) thence in an easterly direction in a straight line to a point at latitude  $62^{\circ}48'50''$  and longitude  $92^{\circ}00'00''$ ;

(y) thence in a southerly direction in a straight line to a point at latitude  $62^{\circ}45'20''$  and longitude  $92^{\circ}01'30''$ ;

(z) thence in a westerly direction in a straight line to a point at latitude  $62^{\circ}45'20''$  and longitude  $92^{\circ}09'00''$ ;

(aa) thence in a northwesterly direction in a straight line to a point at latitude  $62^{\circ}48'40''$  and longitude  $92^{\circ}16'00''$ ;

(bb) thence in a northeasterly direction in a straight

q) de là, vers l'est, le sud et l'ouest en suivant les sinuosités de la ligne ordinaire des hautes eaux dudit lac sans nom jusqu'à son point d'intersection avec le  $92^{\circ} 06' 47''$  de longitude O. à environ  $62^{\circ} 52' 42''$  de latitude N.;

r) de là, vers le sud en ligne droite le long du méridien  $92^{\circ} 07' 00''$  de longitude O. jusqu'à son point d'intersection avec la rive gauche de la rivière Meliadine à environ  $62^{\circ} 52' 15''$  de latitude N.;

s) de là, vers le sud-est en suivant les sinuosités de la rive gauche de la rivière Meliadine jusqu'à son point d'intersection avec la ligne ordinaire des hautes eaux de la baie d'Hudson à environ  $62^{\circ} 51' 42''$  de latitude N. et à environ  $92^{\circ} 05' 57''$  de longitude O.;

t) de là, vers le nord-ouest en ligne droite jusqu'au point d'intersection de la rive droite de la rivière Meliadine et de la ligne ordinaire des hautes eaux de la baie d'Hudson à environ  $62^{\circ} 51' 44''$  de latitude N. et à environ  $92^{\circ} 06' 00''$  de longitude O.;

u) de là, vers le sud-est en ligne droite jusqu'à un point situé à  $62^{\circ} 51' 30''$  de latitude N. et à  $92^{\circ} 06' 30''$  de longitude O.;

v) de là, vers le sud-est en ligne droite jusqu'à un point situé à  $62^{\circ} 50' 40''$  de latitude N. et à  $92^{\circ} 03' 00''$  de longitude O.;

w) de là, vers le sud-est en ligne droite jusqu'à un point situé à  $62^{\circ} 48' 50''$  de latitude N. et à  $92^{\circ} 01' 30''$  de longitude O.;

x) de là, vers l'est en ligne droite jusqu'à un point situé à  $62^{\circ} 48' 50''$  de latitude N. et à  $92^{\circ} 00' 00''$  de longitude O.;

y) de là, vers le sud en ligne droite jusqu'à un point situé à  $62^{\circ} 45' 20''$  de latitude N. et à  $92^{\circ} 01' 30''$  de longitude O.;

z) de là, vers l'ouest en ligne droite jusqu'à un point situé à  $62^{\circ} 45' 20''$  de latitude N. et à  $92^{\circ} 09' 00''$  de longitude O.;

aa) de là, vers le nord-ouest en ligne droite jusqu'à un point situé à  $62^{\circ} 48' 40''$  de latitude N. et à  $92^{\circ} 16' 00''$  de longitude O.;

bb) de là, vers le nord-est en ligne droite jusqu'à

line to a point of land on the Kudlulik Peninsula at approximate latitude 62°49'01" and approximate longitude 92°15'12";

(cc) thence in a northerly and westerly direction following the sinuosities of the ordinary low water mark of Hudson Bay to its point of intersection with the right bank of an unnamed creek at approximate latitude 62°50'55" and approximate longitude 92°18'00";

(dd) thence in a westerly direction in a straight line to the point of intersection of the ordinary high water mark of an unnamed lake and the right bank of an unnamed creek at approximate latitude 62°51'15" and approximate longitude 92°23'35";

(ee) thence in a westerly direction following the sinuosities of the right bank of the said unnamed creek to its point of intersection with the left bank of the Diana River at approximate latitude 62°51'16" and approximate longitude 92°24'10";

(ff) thence in a northwesterly direction following the sinuosities of the left bank of the Diana River to its point of intersection with the left bank of an unnamed creek at approximate latitude 62°55'11" and approximate longitude 92°33'54";

(gg) thence in a westerly direction following the sinuosities of the left bank of the said unnamed creek to its point of intersection with the ordinary high water mark of Diana Lake at approximate latitude 62°55'11" and approximate longitude 92°34'00";

(hh) thence in a northwesterly direction following the sinuosities of the ordinary high water mark of Diana Lake to its point of intersection with the left bank of an unnamed river at approximate latitude 63°00'34" and approximate longitude 92°46'15";

(ii) thence in a northerly and westerly direction following the sinuosities of the left bank of the said unnamed river to its point of intersection with the ordinary high water mark of Peter Lake at approximate latitude 63°00'47" and approximate longitude 92°46'19";

(jj) thence in a northerly direction following the sinuosities of the ordinary high water mark of Peter Lake to the point of commencement.

(kk) All coordinates described above being referred

une pointe de terre sur la péninsule Kudlulik à environ 62° 49' 01" de latitude N. et à environ 92° 15' 12" de longitude O.;

cc) de là, vers le nord et l'ouest en suivant les sinuosités de la ligne ordinaire des basses eaux de la baie d'Hudson jusqu'à son point d'intersection avec la rive droite d'un ruisseau sans nom à environ 62° 50' 55" de latitude N. et à environ 92° 18' 00" de longitude O.;

dd) de là, vers l'ouest en ligne droite jusqu'au point d'intersection de la ligne ordinaire des hautes eaux d'un lac sans nom et de la rive droite d'un ruisseau sans nom à environ 62° 51' 15" de latitude N. et à environ 92° 23' 35" de longitude O.;

ee) de là, vers l'ouest en suivant les sinuosités de la rive droite dudit ruisseau sans nom jusqu'à son point d'intersection avec la rive gauche de la rivière Diana à environ 62° 51' 16" de latitude N. et à environ 92° 24' 10" de longitude O.;

ff) de là, vers le nord-ouest en suivant les sinuosités de la rive gauche de la rivière Diana jusqu'à son point d'intersection avec la rive gauche d'un ruisseau sans nom à environ 62° 55' 11" de latitude N. et à environ 92° 33' 54" de longitude O.;

gg) de là, vers l'ouest en suivant les sinuosités de la rive gauche dudit ruisseau sans nom jusqu'à son point d'intersection avec la ligne ordinaire des hautes eaux du lac Diana à environ 62° 55' 11" de latitude N. et à environ 92° 34' 00" de longitude O.;

hh) de là, vers le nord-ouest en suivant les sinuosités de la ligne ordinaire des hautes eaux du lac Diana jusqu'à son point d'intersection avec la rive gauche d'une rivière sans nom à environ 63° 00' 34" de latitude N. et à environ 92° 46' 15" de longitude O.;

ii) de là, vers le nord et l'ouest en suivant les sinuosités de la rive gauche de ladite rivière sans nom jusqu'à son point d'intersection avec la ligne ordinaire des hautes eaux du lac Peter à environ 63° 00' 47" de latitude N. et à environ 92° 46' 19" de longitude O.;

jj) de là, vers le nord en suivant les sinuosités de la ligne ordinaire des hautes eaux du lac Peter jusqu'au point de départ.

kk) Les coordonnées susmentionnées font référence

to the 1927 North American Datum.  
R-008-95,s.2.

au système géodésique nord-américain de 1927. R-008-  
95, art. 2.

